



Faug, le 21 avril 2026

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAL DE FAOUG

Dans sa séance du **21 avril 2026**, le Conseil communal a décidé :

**Préavis municipal 01-2026 – Plan d’Affectation Communal (PACom)**

Conclusion 1 : Opposition n° 1 : DGIP

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l’opposition n° 1 :**

- à la majorité (24 avis pour, 2 abstentions, 0 contre)

Conclusion 2 : Opposition n° 2 et opposition n° 06 25MAEC : Kilchenmann Anna-Rosa

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l’opposition n° 2 et l’opposition n° (06\_25MAEC) :**

- à la majorité (24 avis pour, 2 abstentions, 0 contre)

Conclusion 3 : Opposition n° 3 : Cornaz Daniel (1ère)

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l’opposition n° 3 :**

- à la majorité (20 avis pour, 3 abstentions, 0 contre) – 3 récusations

Conclusion 4 : Opposition n° 4 et opposition n° 07 25MAEC : Clément Jean-Pierre et Clément Nicolas

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l’opposition n° 4 et l’opposition n° 07\_25MAEC :**

- à la majorité (24 avis pour, 2 abstention, 0 avis contre)

Conclusion 5 : Opposition n° 6 et opposition n° 40 25MAEC : Moser Simone

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l’opposition n° 6 et l’opposition n° 40\_25MAEC :**

- à la majorité (22 avis pour, 3 abstention, 0 avis contre) – 1 récusation

Conclusion 6 : Opposition n° 8 et opposition n° 17 25MAEC : Schmidt Malaika et Schmidt Georg

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l’opposition n° 8 et l’opposition n° 17\_25MAEC :**

- à la majorité (21 avis pour, 4 abstention, 0 avis contre) – 1 récusation

Conclusion 7 : Opposition n° 9 : Carrard Fanny et Carrard Sylvain

L'opposition a été retirée par les opposants le 20 avril 2026 et le Conseil Communal n'a donc pas à statuer sur une proposition de levée de l'opposition.

Conclusion 8 : Opposition no 10 Cornaz Daniel (2ème)

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l'opposition n° 10 :**

- à la majorité (17 avis pour, 4 abstention, 0 avis contre) – 5 récusations

Conclusion 9 : Opposition n° 13 et opposition n° 13\_25MAEC : Zumbrunnen Marlen et Zumbrunnen Kurt

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l'opposition n° 13 et l'opposition n° 13\_25MAEC :**

- à la majorité (13 avis pour, 7 abstentions, 3 avis contre) – 3 récusations

Conclusion 10 : Opposition n° 14 : Hug Wolfgang Alexander

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l'opposition n° 14 :**

- à la majorité (21 avis pour, 2 abstentions, 0 avis contre) – 3 récusations

Conclusion 11 : Opposition n° 19 et opposition n° 27\_25MAEC : Schuerch Franziska

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l'opposition n° 19 et l'opposition n° 27\_25MAEC :**

- à la majorité (24 avis pour, 2 abstentions, 0 avis contre)

Conclusion 12 : Opposition n° 20 et opposition n° 37\_25MAEC : Gigaud Ruth, Brechbuehl Beat et Brechbuehl Hans-Joerg

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l'opposition n° 20 et l'opposition 37\_25MAEC :**

- à la majorité (15 avis pour, 5 abstentions, 0 avis contre) – 6 récusations

Conclusion 13 : Opposition n° 21 et opposition n° 32\_25MAEC : Berger Marie-Therese

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l'opposition n° 21 et l'opposition n° 32\_25MAEC :**

- à la majorité (24 avis pour, 2 abstention, 0 avis contre)

Conclusion 14 : Opposition n° 22 et opposition n° 38\_25MAEC : Delogis SA

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l'opposition n° 22 et l'opposition 38\_25MAEC :**

- à la majorité (21 avis pour, 2 abstentions, 0 avis contre) – 3 récusations

Conclusion 15 : Opposition n° 23 et opposition n° 33\_25MAEC : Richner Patrick

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l'opposition n° 23 et l'opposition n° 33\_25MAEC :**

- à la majorité (24 avis pour, 2 abstention, 0 avis contre)

Conclusion 16 : Opposition n° 24 et opposition n° 31\_25MAEC : Peter Sylva et Peter Andreas

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l'opposition n° 24 et l'opposition n° 31\_25MAEC :**

- à la majorité (23 avis pour, 3 abstentions, 0 avis contre)

Conclusion 17 : Opposition n° 26 et opposition n° 12 25MAEC : Tschan, Jordi et consorts

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l'opposition n° 26 et l'opposition n° 12\_25MAEC :**

- à la majorité (23 avis pour, 3 abstentions, 0 avis contre)

Conclusion 18 : Opposition n° 27 : Bula Muriel

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l'opposition n° 27 :**

- à la majorité (18 avis pour, 6 abstention, 2 avis contre)

Conclusion 19 : Opposition n° 28 et opposition n° 30 25MAEC : Nufer et consorts

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l'opposition n° 28 et l'opposition n° 30\_25MAEC :**

- à la majorité (23 avis pour, 3 abstention, 0 avis contre)

Conclusion 20 : Opposition n° 29 : Famille Bula

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l'opposition n° 29 :**

- à la majorité (18 avis pour, 6 abstentions, 2 avis contre)

Conclusion 21 : Opposition n° 31 et opposition n° 39 25MAEC : Studer Françoise Marcelle, Studer Anne Catherine, Studer Raphaël Cyprien

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l'opposition n° 31 et l'opposition n° 39\_25MAEC :**

- à la majorité (23 avis pour, 2 abstention, 0 avis contre) – 1 récusation

Conclusion 22 : Opposition n° 32 et opposition n° 28 25MAEC : Lavanchy Anne

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l'opposition n° 32 et l'opposition n° 28\_25MAEC :**

- à la majorité (17 avis pour, 4 abstentions, 1 avis contre) – 4 récusations

Conclusion 23 : Opposition n° 33 et opposition n° 24 25MAEC : Pittet Michèle et Pittet Michel

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l'opposition n° 33 et l'opposition n° 24\_25MAEC :**

- à la majorité (23 avis pour, 3 abstentions, 0 avis contre)

Conclusion 24 : Opposition n° 34 : Cibolini Holding SA

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l'opposition n° 34 :**

- à la majorité (24 avis pour, 2 abstentions, 0 avis contre)

Conclusion 25 : Opposition n° 35 et opposition n° 19 25MAEC : Urwyler Yvonne et Urwyler Adrian

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l'opposition n° 35 et l'opposition n° 19\_25MAEC :**

- à la majorité (23 avis pour, 3 abstentions, 0 avis contre)

Conclusion 26 : Opposition n° 36 et opposition n° 04 25MAEC : Cornaz François

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l'opposition n° 36 et l'opposition n° 04\_25MAEC :**

- à la majorité (10 avis pour, 7 abstention, 2 avis contre) – 7 récusations

Conclusion 27 : Opposition n° 37 et opposition n° 28 25MAEC : Jaquet Gilles

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l'opposition n° 37 et l'opposition n° 28\_25MAEC :**

- à la majorité (21 avis pour, 3 abstentions, 0 avis contre) – 2 récusations

Conclusion 28 : Opposition n° 05 25MAEC : Harvey Sarah et Harvey Matt

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l'opposition n° 08\_25MAEC :**

- à la majorité (23 avis pour, 3 abstentions, 0 avis contre)

Conclusion 29 : Opposition n° 08 25MAEC : Graber Liselotte et Graber Pascal

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l'opposition n° 08\_25MAEC :**

- à la majorité (23 avis pour, 3 abstentions, 0 avis contre)

Conclusion 30 : Opposition n° 10 25MAEC : Parisod Jean-Pierre

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l'opposition n° 10\_25MAEC :**

- à la majorité (20 avis pour, 2 abstention, 1 avis contre) – 3 récusations

Conclusion 31 : Opposition n° 14 25MAEC : Farilux SA

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l'opposition n° 14\_25MAEC :**

- à la majorité (22 avis pour, 3 abstentions, 1 avis contre)

Conclusion 32 : Opposition n° 21 25MAEC : Zumbrunnen Marcel

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l'opposition n° 21\_25MAEC :**

- à la majorité (21 avis pour, 4 abstention, 0 avis contre) - 1 récusation

Conclusion 33 : Opposition n° 22 25MAEC : Clerc-Delley Transports SA et consorts

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l'opposition n° 22\_25MAEC :**

- à la majorité (22 avis pour, 1 abstention, 0 avis contre) – 3 récusations

Conclusion 34 : Opposition n° 23 25MAEC : Furrer Elisabeth et Furrer Herbert

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l'opposition n° 23\_25MAEC :**

- à la majorité (20 avis pour, 4 abstentions, 1 avis contre) – 1 récusation

Conclusion 35 : Opposition n° 25 25MAEC : Gränicher Humbert Doris

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l'opposition n° 25\_25MAEC :**

- à la majorité 24 avis pour, 2 abstentions, 0 avis contre)

Conclusion 36 : Opposition n° 26 25MAEC : ZIFAM AG

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l'opposition n° 26\_25MAEC :**

- à la majorité (22 avis pour, 2 abstentions, 0 avis contre) – 2 récusations

Conclusion 37 : Opposition n° 34 25MAEC : Duarte Morais Ferreira António Alberto

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l'opposition n° 34\_25MAEC :**

- à la majorité (19 avis pour, 4 abstention, 0 avis contre) – 3 récusations

Conclusion 38 : Opposition n° 36 25MAEC : Fleischhacker Patrick

**Le Conseil Communal approuve la proposition de lever l'opposition n° 36\_25MAEC :**

- à la majorité (14 avis pour, 9 abstentions, 0 avis contre) – 3 récusations

Conclusion 39 : Adoption du préavis municipal 01-2026 relatif à la révision du plan d'affectation Communal

**Le Conseil Communal approuve le Préavis Municipal 01-2026 « PACom » :**

- à la majorité (22 avis pour, 4 abstentions, 0 avis contre)

Conclusion 40 : Adoption du plan d'affectation (plan au 2'000, plan au 5'000, règlement sur le plan d'affectation Communal et la police des constructions et plan fixant la limite des constructions)

**Le Conseil Communal approuve le plan d'affectation Communal (plan au 2'000, plan au 5'000, règlement sur le plan d'affectation Communal et la police des construction et plan fixant la limite des constructions) :**

- à la majorité (21 avis pour, 4 abstentions, 1 avis contre)

Conclusion 41 : Abrogation du PGA du 18 mai 1979 et son règlement régissant le secteur des Rives du Lac ainsi que les parcelles 11 et 12

**Le Conseil Communal approuve l'abrogation du PGA du 18 mai 1979 et son règlement régissant le secteur des Rives du Lac ainsi que les parcelles 11 et 12**

- à la majorité (23 avis pour, 2 abstention, 1 avis contre)

Conclusion 42 : Abrogation du PGA de 2003 et son règlement régissant l'ensemble du territoire, hormis le secteur des Rives du Lac ainsi que les parcelles 11 et 12

**Le Conseil Communal approuve l'abrogation du PGA du 10 décembre 2023 et son règlement régissant l'ensemble du territoire, hormis le secteur des Rives du Lac ainsi que les parcelles 11 et 12**

- à la majorité (21 avis pour, 5 abstentions, 0 avis contre)

Conclusion 43 : Abrogation du plan partiel d'affectation (PPA) "Es Rochettes (parcelles n° 60 et 66)" du 18 mai 1979

**Le Conseil Communal approuve l'abrogation du plan partiel d'affectation (PPA) "Es Rochettes (parcelles n° 60 et 66)" du 18 mai 1979**

- à la majorité (24 avis pour, 2 abstention, 0 avis contre)

Conclusion 44 : Abrogation du plan partiel d'affectation (PPA) « Port nautique » sur les parcelles n° 327 et n° 328 du 14 novembre 1980

**Le Conseil Communal approuve l'abrogation du plan partiel d'affectation (PPA) « Port nautique » sur les parcelles n° 327 et n° 328 du 14 novembre 1980**

- à la majorité (23 avis pour, 3 abstentions, 0 avis contre)

Conclusion 45 : Abrogation du plan de la zone réservée, du 10 septembre 2018

**Le Conseil Communal approuve l'abrogation du plan de la zone réservée, du 10 septembre 2018**

- à la majorité (23 avis pour, 3 abstention, 0 avis contre)

Conclusion 46 : Abrogation du plan d'alignement du village du 11 août 1926 régissant les limites de constructions

**Le Conseil Communal approuve l'abrogation du plan d'alignement du village du 11 août 1926 régissant les limites de constructions**

- à la majorité (22 avis pour, 4 abstentions, 0 avis contre)

Conclusion 47 : Autorisation à la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance dans cette affaire

**Le Conseil Communal donne l'autorisation à la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance dans cette affaire**

- à la majorité (25 avis pour, 1 abstention, 0 avis contre)

Conclusion 48 : Réserver l'approbation du PACom par l'autorité cantonale compétente

**Le Conseil Communal réserve l'approbation du PACom par l'autorité cantonale compétente**

- à la majorité (25 avis pour, 1 abstention, 0 avis contre)

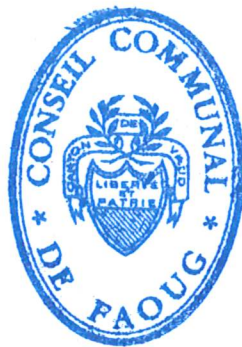
Pour extrait conforme, sous réserve de son adoption par les conseillers lors du prochain conseil communal, l'attestent :

Conseil communal de Faoug

Le Président



Sylvain Carrard



La Secrétaire



Vanessa Feneyrolles

*La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq membres du corps électoral constituant le comité, dans les 10 jours qui suivent l'affichage prévu à l'article 162, alinéa 1, lettres a et c, ou la publication prévue à l'article 162, alinéa 1, lettre b. Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prend formellement acte de son dépôt, autorise la récolte des signatures, scelle la liste et informe le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum sont affichés au pilier public (art. 163 al. 3 LEDP). Les listes de signatures doivent être déposées au greffe municipal dans les 30 jours qui suivent l'affichage prévu à l'article 163, alinéa 3. Les prolongations de délais prévues à l'article 134 alinéa 2 et 3, s'appliquent par analogie. Si le délai référendaire de 60 jours court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il est prolongé de 5 jours. Si le délai référendaire de 60 jours court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il est prolongé de 10 jours. Les comptes ne sont pas soumis à référendum.*